

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU 6 FÉVRIER 2018

RAPPEL :

En date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, le Conseil Communautaire adoptait une délégation d'attributions au Bureau Exécutif, afin de faciliter le bon fonctionnement de la Communauté, étant entendu que, « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » (art L 5211-10 du CGCT).

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Hôtel d'entreprise Beg Ar C'hra - Permis de construire	UNANIMITE
2	Aides individuelles au classement de meublés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
3	Acquisition d'un bâtiment situé à Lannion, boulevard Louis Guilloux, propriété du CD22	UNANIMITE
4	Etude de faisabilité pour le projet de chaufferie bois de Loguivy-Plougras : demande de subvention	UNANIMITE
5	Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
6	Parking de la salle du Sillon : Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public	UNANIMITE
7	Espace d'activités de Kerfolic : Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public	UNANIMITE
8	Bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricaïn, bassin versant "Vallée du Léguer" et bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : animation Breizh Bocage 2018	UNANIMITE
9	Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine, pour le Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier	UNANIMITE

1 Hôtel d'entreprise Beg Ar C'hra - Permis de construire.....	3
2 Aides individuelles au classement de meublés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté	3
3 Acquisition d'un bâtiment situé à Lannion, boulevard Louis Guilloux, propriété du CD22.....	5
4 Etude de faisabilité pour le projet de chaufferie bois de Loguivy-Plougras : demande de subvention.....	6
5 Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté.....	7
6 Parking de la salle du Sillon : Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public.....	8
7 Espace d'activités de Kerfolic : Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public.....	9
8 Bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricaïn, bassin versant "Vallée du Léguer" et bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : animation Breizh Bocage 2018.....	10
9 Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine, pour le Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier.....	11

1 Hôtel d'entreprise Beg Ar C'hra - Permis de construire

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** La délibération du conseil Communautaire en date du 16 Janvier 2014 portant sur la mise en place d'une AP/CP pour la construction d'un hôtel d'entreprise à Beg Ar C'hra
- CONSIDERANT** L'avant Projet présenté par le Maître d'œuvre (P. Prigent)
- CONSIDERANT** Que le montant des travaux est estimé à 800 000€ HT
- CONSIDERANT** L'avancement du projet
- CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi « Développement économique » point 1.1 « Industire »

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la demande de permis de Construire
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget IMMO / article 2313 fonction BACHOTT2

2 Aides individuelles au classement de meublés sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** L'arrêté du 2 août 2010, modifié par l'arrêté du 7 mai 2012, fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 18 juin 2013 approuvant la mise en place d'aides au classement des hébergements touristiques marchands sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 approuvant une nouvelle politique de fonds de concours sur le territoire de Lannion-Trégor

Communauté ;

- CONSIDÉRANT** L'intérêt pour Lannion-Trégor Communauté de développer un parc d'hébergement qualifié sur le territoire en incitant les propriétaires de meublés de tourisme à se faire classer auprès d'un organisme de contrôle accrédité ou agréé ;
- CONSIDÉRANT** Que le coût de la visite de contrôle est entièrement supporté par le propriétaire de meublés de tourisme ;
- CONSIDÉRANT** Que la subvention attribuée est de 50 % du montant des dépenses éligibles pour le classement d'un premier et d'un second meublé, dans le respect des plafonds communautaires en vigueur pour cette aide ;
- CONSIDÉRANT** Que les propriétaires ayant obtenu leur classement sous l'ancienne législation et souhaitant le renouveler dans le cadre de la nouvelle réglementation sont éligibles à cette aide communautaire ;
- CONSIDÉRANT** Que les dossiers de demandes d'aides présentés ci-dessous remplissent les conditions d'octroi demandées par Lannion-Trégor Communauté ;
- CONSIDÉRANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 : transformer nos ressources en richesse objectif 1-10 valoriser les atouts touristiques ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE DE :

- ACCORDER** Le versement d'une aide au classement des meublés de tourisme pour les bénéficiaires ci-après nommés :

HORVAT David -Gîte Le Yaudet - Le Pont Roux- 22300 PLOULEC'H	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
HORVAT David - Lann Guerven- 22300 PLOUMILLIAU	140.00 €	50€	50 €
GUELOU Sylvie - Goas Treiz - 22560 TREBEURDEN	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
BRUNETEAU Henri -3 Résidence de l'île Canton- Ile Grande - 22560 PLEUMEUR-BO	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
BOURGES Françoise - 2 bis chemin de la plage - 22610 PLEUBIAN	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
HAMEL Pierre - 1 ter Kergoned - 22820 PLOUGRESCANT	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
SILVESTRE Monique - 4 bis rue du Royau - 22660 TREVOU-TREGUIGNEC	160.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	80 €
QUEMPER J-Pierre - 7 route du Grannec - 22730 TREGASTEL	175.00 €	Premier meublé : 50% avec plafond de 100	87.50 €

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

- PRÉCISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 article 6574/fonction 95.

3 Acquisition d'un bâtiment situé à Lannion, boulevard Louis Guilloux, propriété du CD22

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** Le budget de la Communauté d'Agglomération ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- CONSIDÉRANT** Le projet Lannion 2030 et l'intérêt de positionner des services et de l'habitat en centre ville de Lannion ;
- CONSIDÉRANT** Le besoin de lieux pour accueillir des logements ou des services au public tels que le Point Info Habitat et la Maison de la justice et du droit
- CONSIDÉRANT** La proposition du Conseil Départemental des Côtes d'Armor de céder les locaux de l'ex Inspection de l'Education Nationale situés à Lannion, 5/7 boulevard Louis Guilloux au prix de 70 000 € ;
- CONSIDÉRANT** La localisation de ce bien à proximité de services de la Ville de Lannion (espace administratif et social de Kermaria) et du Conseil départemental (Maison du département)

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- VALIDER** L'acquisition par Lannion-Trégor Communauté de l'immeuble ci-après désigné, consistant en une maison et un petit jardin, appartenant au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, moyennant le prix principal net vendeur de **soixante dix mille euros (70 000 €)**.

Ville de Lannion

5/7, boulevard Louis Guilloux

Section	Numéro	Surface
AM	252	244 m ²

- PRECISER** Que l'acte de cession sera établi en la forme administrative par Lannion-Trégor Communauté ;
- DONNER** Tous pouvoirs à Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté à l'effet d'authentifier l'acte administratif ;
- DESIGNER** Le 1^{er} vice-Président de Lannion-Trégor Communauté pour représenter la communauté d'agglomération lors de la signature de l'acte authentifié par

Monsieur le Président ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 Budget PRI, fonction 020, art. 21318.

**4 Etude de faisabilité pour le projet de chaufferie bois de Loguivy-Plougras :
demande de subvention**

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mai 2015 relative au schéma de développement de la filière bois énergie ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2016 qui prévoit le portage de réseaux de chaleur bois énergie par Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec la finalité « réduire les consommations d'énergie et les émissions GES du territoire » ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2017 approuvant le Projet de Territoire 2017-2020, défi n°4 « préserver l'environnement », chantier n°11 « Engager le territoire dans la transition énergétique », objectif n°4,2 « développer l'utilisation des sources d'énergies renouvelables » ;

CONSIDERANT Qu'il est proposé de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau pour assurer les besoins en chaleur du bourg de Loguivy-Plougras regroupant les bâtiments suivants : mairie, Ehpad, salle des fêtes, bibliothèque, salle polyvalente, groupe scolaire, logements, commerces et église ;

CONSIDERANT Le plan de financement suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT et répartition		
réalisation d'1 étude de faisabilité	6 300,00 €	Ademe	4 410,00 €	70%
		LTC	1 890,00 €	30%
TOTAL HT	6 300,00 €	TOTAL HT	6 300,00 €	100%

CONSIDÉRANT L'avis favorable de la commission n°5 « Economie Agricole, Aménagement de l'Espace rural, Environnement et Energie » en date du 10 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

VALIDER Le plan de financement tel que décrit ci-avant.

SOLLICITER Les financements Fonds Chaleur (70%) à l'Ademe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget Principal / article 1318 / fonction 810.

5 Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2017 fixant une aide à l'installation de Jeunes Agriculteurs forfaitaire de 3000 € avec un bonus de 1500 € dans le cas d'une installation en agriculture biologique.

CONSIDÉRANT que les dossiers de demandes d'aides présentées ci-dessous remplissent les conditions d'octroi demandées par Lannion-Trégor Communauté :

Société	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Commune	Date d'installation	Production	Montant aide LTC
Bourdoulous Riwal	Bourdoulous	Riwal	Coat Guezenec	22 450	Langoat	01/10/2017	Porc (naisseur/en graisseur) en AB	4 500 €
GAEC Le Bonniec	Le Bonniec	Tanguy	Ru ar Lan	22 300	Caouennec Lanvezeac	08/11/2017	Lait de vache en AB	4 500 €

La participation totale de Lannion-Trégor Communauté s'élève à 9 000 € pour ces 2 dossiers.

CONSIDÉRANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°4

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- ACCEPTER** Le versement d'une aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs aux bénéficiaires nommés ci-dessus
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 6718 / fonction 830

**6 Parking de la salle du Sillon :
Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public**

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** Le code des Marchés Publics et notamment l'article 8 ;
- CONSIDERANT** L'étude réalisée par le Syndicat Départementale d'Energie des Côtes d'Armor relative au réaménagement du réseau d'éclairage public du parking et des abords de la salle du Sillon à Pleubian ;
- CONSIDERANT** Le montant estimé des travaux :

	Coût en €HT	Participation LTC	
		%	€HT
Eclairage public	54 500,00	60	32 700,00

- CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°3 « vivre solidaires », objectif 3,6 « développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives »

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- APPROUVER** Le projet de réaménagement du réseau d'éclairage public du parking et des abords de la salle du Sillon présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant de 54 500 €HT.
- AUTORISER** Le versement de la participation correspondante au SDE 22, soit 60 % du coût HT pour les travaux d'éclairage.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 2315 / fonction 313.

**7 Espace d'activités de Kerfolic :
Convention avec le SDE 22 pour la réalisation de travaux d'éclairage public**

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU Le code des Marchés Publics et notamment l'article 8 ;

CONSIDÉRANT L'étude réalisée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor relative au remplacement d'un foyer (S287) sur l'espace d'activités de Kerfolic à Minihy-Tréguier ;

CONSIDÉRANT Le montant estimé des travaux :

	Coût en €HT	Participation LTC	
		%	€HT
Eclairage public	450,00	60	270,00

CONSIDÉRANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « transformer nos ressources en richesse », objectif 1.1 « favoriser l'implantation d'activités sur le territoire »

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DÉCIDE DE :

APPROUVER Le projet de remplacement du foyer S287 sur l'espace d'activités de Kerfolic à Minihy-Tréguier présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 450 €HT.

AUTORISER Le versement de la participation correspondante au SDE 22, soit 60 % du coût HT pour les travaux d'éclairage public.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRÉCISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget PRI / article 2315 / fonction 822.

8 Bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricaïn, bassin versant "Vallée du Léguer" et bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : animation Breizh Bocage 2018

La présente opération s'inscrit dans les programmes d'action « bocage » des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricaïn, du bassin versant « Vallée du Léguer » et des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, tels que prévus dans les stratégies bocagères définies en 2015 sur chacun des territoires et dont Lannion-Trégor Communauté est le maître d'ouvrage délégué.

Ces stratégies bocagères ont été reprises, inchangées dans leur contenu ou dans leur périmètre, par Lannion-Trégor Communauté et sont pleinement intégrées dans les programmes d'action des bassins versants.

L'animation du dispositif Breizh bocage 2018 fait l'objet d'un appel à projet auquel LTC a répondu dans l'optique de mettre en œuvre les stratégies bocagères de chaque bassin versant. Cette animation sert la reconstitution du bocage, sa gestion et sa préservation.

Le coût prévisionnel de l'animation et le plan de financement s'établit de la façon suivante :

	dépense	financement Breizh Bocage (80%)	autofinancement LTC (20%)
bassins versants de la Lieue de Grève	43 528,76 €	34 823,01 €	8 705,75 €
bassin versant "vallée du Léguer"	54 048,34 €	43 238,67 €	10 809,67 €
bassins versants du Jaudy Guindy Bizien	64 350,92 €	51 480,74 €	12 870,18 €
TOTAL	161 928,02 €	129 542,42 €	32 385,60 €

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 Novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°4

CONSIDERANT Les délibérations Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 12/12/2017 approuvant les programmes d'action 2018 sur les bassins versants de la Lieue de Grève, « vallée du Léguer » et du Jaudy-Guindy-Bizien

CONSIDERANT L'avis favorable de la commission n°5 en date du 20/11/2017

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Les programmes d'animation Breizh bocage 2018 sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron costarmoricaïn, « Vallée du Léguer » et du Jaudy-Guindy-Bizien.

- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil régional de Bretagne et du Conseil départemental des Côtes d'Armor.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 / budget principal / fonction 830.

9 Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine, pour le Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier

- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 7 novembre 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28 juin 2017, relative à l'acquisition du site de l'ancien Couvent des Sœurs du Christ, à Tréguier, par Lannion-Trégor Communauté ;
- CONSIDÉRANT** le Projet de territoire 2017-2020 de Lannion-Trégor Communauté, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses » et défi n°3 « Vivre solidaires » : l'objectif 3.1 « Mettre en œuvre une politique de l'habitat et de l'aménagement urbain équilibrée et solidaire » et l'objectif 3.6 : « Développer les différentes formes de pratiques culturelles et sportives » ;

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

Situé à quelques pas de la cathédrale de Tréguier, en plein cœur de cette petite cité de caractère, l'ancien Couvent des Sœurs du Christ est un patrimoine exceptionnel construit à partir du XVIIIème siècle. L'ensemble, qui s'étend sur une surface de 2,2 ha dont 8 600 m² de surface de plancher bâtie, était vide et en vente depuis de nombreuses années.

Fin 2017, en partenariat avec la ville de Tréguier, Lannion-Trégor Communauté a acquis le site afin de le réhabiliter dans le cadre d'une démarche de revitalisation urbaine et de préservation et mise en valeur du patrimoine bâti, en cohérence avec le plan de sauvegarde et mise en valeur de la ville.

Dès 2018, Lannion-Trégor Communauté va réaliser des premiers travaux de réhabilitation, répondant à des besoins immédiats (aménagement de deux salles d'enseignement circassien, mises à disposition de la formation « arts du cirque » du lycée Joseph Savina de Tréguier). Parallèlement à ces travaux, Lannion-Trégor Communauté va élaborer un schéma directeur immobilier qui permettra d'évaluer le potentiel de la totalité du site et de définir les projets qu'il serait envisageable de mener, notamment par la communauté d'agglomération et par la ville de Tréguier (salles d'enseignement musical, locaux complémentaires aux salles d'enseignement circassien pour plusieurs associations et troupes de cirque, médiathèque communale, logements, divers locaux associatifs, ...)

C'est dans ce contexte que Lannion-Trégor Communauté veut solliciter la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de sa démarche de recensement, de sauvegarde et de valorisation des sites patrimoniaux en danger. Via la Fondation, Lannion-Trégor Communauté souhaite lancer une campagne de mobilisation du mécénat

populaire, permettant à toutes les personnes attachées à la valorisation du patrimoine d'apporter une contribution financière au projet de réhabilitation du Couvent des Sœurs du Christ, tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. Cette campagne de financement participatif sera l'occasion de fédérer tous les acteurs du territoire autour de ce projet emblématique, dans l'objectif de préserver et valoriser un joyau patrimonial situé en plein cœur de la ville de Tréguier.

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- LANCER** une souscription publique à destination des particuliers et entreprises ;
- DÉPOSER** un dossier préalable au lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine ;
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.